

## ÉDITO DE MONSIEUR LE MAIRE, PRÉSIDENT DU CCAS



Chères lectrices, chers lecteurs,

Le printemps est là, et pas n'importe lequel, celui des poètes, qui se déroule chaque année au mois de mars, et dont vous pourrez profiter notamment à la médiathèque municipale Georges Percé. Le 8 mars, c'est aussi la journée internationale de lutte pour les droits des femmes : des animations, des ateliers ainsi qu'un forum s'égrèneront tout au long du mois sur ce thème dans des lieux variés de la Ville.

Enfin, ce troisième numéro des « Brèves du CCAS » vous présentera les différents dispositifs sociaux et institutions que vous pouvez solliciter, mais aussi une sélection d'activités culturelles, conviviales et festives.

Rolin CRANOLY

*Volke Haine*

## 8 Mars : Journée Internationale des Droits des Femmes

Chaque année, le 8 mars, le monde célèbre la Journée Internationale des Droits des Femmes. Cette journée est plus qu'une simple commémoration : elle rappelle les luttes passées, met en lumière les inégalités encore existantes et promeut l'émancipation des femmes dans toutes les sphères de la société. La médiathèque Georges Percé met à l'honneur Madeleine Riffaud, figure emblématique de la Résistance française. L'exposition « Madeleine, résistante » retrace son parcours depuis son entrée dans la Résistance à l'âge de 17 ans jusqu'à sa carrière de journaliste et poétesse. Madeleine Riffaud, décédée en novembre 2024 à l'âge de 100 ans, a vécu une vie exceptionnelle, engagée pour la liberté et la justice.

Journée  
Internationale  
des Droits  
des Femmes



**AU MOIS DE MARS**

Forum • Exposition • Ateliers • Cinéma • Spectacle

## SOMMAIRE

- P2** Le Printemps des Poètes : la poésie à l'honneur en mars  
Le Revenu de Solidarité Active (RSA)  
Les formations rémunérées
- P3** France Travail  
Les droits à la retraite
- P4** L'Agenda du CCAS

## Les films à découvrir

En mars, venez au cinéma en famille : à l'occasion des vacances scolaires, un programme spécial a été concocté pour permettre aux enfants de partager un moment magique sur grand écran avec leurs grands-parents.

**Parce que le cinéma est un art qui réunit et émerveille à tout âge...**

2,50 € le ticket de cinéma sur présentation de la Carte Loisirs CCAS. Ouverture de la billetterie une demi-heure avant la séance.



**Mercredi 5 mars à 14h :**  
**APPRENDRE (Documentaire)**

Apprendre explore avec tendresse le quotidien d'une école où les enfants grandissent en apprenant, non seulement à lire et compter, mais aussi à vivre ensemble.



**Mercredi 12 mars à 14h :**  
**LA PAMPA (Drame – tout public avec avertissement)**

Willy et Jojo, deux amis inséparables, rêvent de quitter leur village. Mais un secret bouleverse tout, menaçant leur amitié et leurs espoirs.



**Mercredi 19 mars à 14h :**  
**LE DERNIER SOUFFLE (Drame)**

Le docteur Masset et l'écrivain Toussaint se croisent entre la fin de vie et la fatalité. Leur voyage, entre rires et larmes, explore ce qui nous relie tous : l'humanité.



**Mercredi 26 mars à 14h :**  
**DIS-MOI JUSTE QUE TU M'AIMES (Drame)**

Après quinze ans de mariage, l'union de Julien et Marie vacille. Quand le premier amour de Julien refait surface, Marie, rongée par la jalousie, cède à une aventure avec son supérieur. Mais ce jeu dangereux vire bientôt au drame...

## Les Conférences captivantes:

En parallèle des films, plusieurs conférences interactives exceptionnelles sont proposées tout au long du mois à la Maison Baschet (5 € la séance ou 48 € à l'année).

**Jeudi 6 mars à 14h30 :**  
**Quand Notre-Dame inspirait les artistes**  
Bernardette GIVRE – Association VSART

**Jeudi 13 mars à 14h30 :**  
**Rosa bonheur (1822-1897)**  
Virginie COUDERT – Association VSART

**Jeudi 20 mars à 14h30 :**  
**La musique des couleurs**  
Régis AUBERT

**Jeudi 27 mars à 14h30 :**  
**L'Irlande**  
William FAUTRE

## Animations exceptionnelles au Club Raymond Valenet :

Laissez parler votre créativité et participez à l'atelier théâtre les mercredis 12 et 26 mars à 14h.

Faites vos jeux et soyez au rendez-vous d'un Concours amical de Tarot le vendredi 14 mars à 14h.

Tournoi de tennis de table, simple et double au programme : tournoi simple le lundi 17 mars à 14h, tournoi double le vendredi 21 mars à 14h, déjeuner à thème le mardi 25 mars à 12 heures.

Inscription au préalable au Club Raymond Valenet.

Centre Communal d'Action Sociale  
1 esplanade Michel Teulet  
Tel : 01 56 49 23 40

## *Le Printemps des Poètes : la poésie à l'honneur en mars*

Chaque année, le mois de mars résonne au rythme des vers et des rimes à l'occasion du Printemps des Poètes. Cet événement, véritable institution culturelle en France et dans la francophonie, revient du 14 au 31 mars 2025 pour une nouvelle édition placée sous le signe de la créativité et de l'émotion littéraire.

Le Printemps des Poètes est marqué par plusieurs événements organisés en France et à l'étranger. Parmi les rendez-vous phares de cette édition 2025 : lectures publiques et performances poétiques dans des lieux emblématiques comme la

Bibliothèque Nationale de France, le Centre Pompidou et divers cafés littéraires ; rencontres et ateliers d'écriture animés par des poètes contemporains, dans les écoles, médiathèques et maisons de la poésie ; concours de poésie, dont le « Grand Prix du Printemps des Poètes », qui récompense des textes inédits ; spectacles et concerts poétiques, où la musique et la poésie s'entrelacent pour créer des expériences artistiques immersives ; actions en milieu scolaire, avec l'implication des enseignants et des élèves dans des projets de récitation et d'écriture poétique.

Amateurs de vers classiques, passionnés de textes contemporains ou simplement curieux, la Médiathèque Georges Pérec (20, avenue Jean Jaurès – téléphone 01 56 49 24 20) est le lieu idéal pour découvrir, écouter et partager la poésie sous toutes ses formes.



## *Le Revenu de Solidarité Active (RSA)*

Le Revenu de Solidarité Active (RSA) est une prestation sociale destinée à assurer un minimum de ressources aux personnes sans emploi ou disposant de faibles revenus.

Le RSA comprend deux composantes principales : le RSA socle, pour les personnes sans aucune ressource financière et le RSA activité (intégré à la Prime d'Activité depuis 2016), pour les travailleurs aux revenus modestes afin de compléter leur salaire.

Pour être éligible au RSA, il faut remplir plusieurs conditions : être âgé d'au moins 25 ans (ou être un jeune actif de moins de 25 ans avec un certain nombre d'heures de travail antérieures), résider en France de manière stable et effective, avoir des ressources inférieures à un certain plafond fixé en fonction de la situation familiale (pour les étrangers non européens, justifier d'une résidence régulière en France depuis au moins cinq ans).

Le montant du RSA dépend de la composition du foyer et des ressources perçues. Les revenus du foyer sont pris

en compte dans le calcul, et un barème spécifique permet de déterminer le montant exact perçu.

Les demandes de RSA peuvent être effectuées en ligne via le site de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) ou de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) pour les travailleurs agricoles.

**Informations et instruction :**  
CCAS – Téléphone 01 56 49 22 40

## *Les formations rémunérées*

La formation continue est essentielle pour s'adapter aux besoins du marché du travail. Se former tout en ayant des obligations financières peut constituer un défi. Les formations rémunérées permettent d'acquérir de nouvelles compétences tout en percevant une aide financière.

L'apprentissage et l'alternance permettent de combiner expérience en entreprise et cours théoriques en centre de formation. L'apprenant perçoit un salaire selon son âge et son niveau d'études.

Les demandeurs d'emploi peuvent accéder à des formations indemnisées sous certaines conditions.

Certaines régions proposent des formations professionnelles gratuites et rémunérées pour favoriser l'insertion des jeunes et des adultes. L'AFPA propose des formations qualifiantes avec une aide financière. Le Compte Personnel de Formation (CPF) permet d'utiliser des droits acquis pour suivre une formation tout en étant indemnisé.

Les formations rémunérées permettent d'acquérir de nouvelles compétences sans perdre de revenus, de faciliter la reconversion professionnelle, de renforcer son employabilité sur le marché du travail et accéder à des formations qualifiantes et certifiantes.

## France Travail

L'inscription à France Travail (ex Pôle Emploi) est une étape essentielle pour toute personne en recherche d'emploi ou souhaitant bénéficier d'un accompagnement professionnel.

Pour s'inscrire, il faut remplir certaines conditions : être en recherche d'emploi, disponible et apte à travailler, résider en France et avoir terminé ou interrompu une activité professionnelle. L'inscription à France Travail s'effectue principalement en ligne sur le site officiel [www.francetravail.fr](http://www.francetravail.fr).

Une fois l'inscription validée, un conseiller France Travail contacte le demandeur d'emploi pour un premier entretien. Cet entretien permet d'évaluer la situation professionnelle et définir un projet personnalisé d'accès à l'emploi (PAEE), connaître les attentes et orienter vers des formations ou des offres d'emploi adaptées, expliquer les droits et devoirs des demandeurs d'emploi. Après l'inscription, il convient de respecter certaines obligations : actualiser sa situation chaque mois pour

maintenir son inscription, participer aux rendez-vous et ateliers proposés par France Travail, accepter les offres d'emploi raisonnables et justifier de ses recherches.

En s'inscrivant à France Travail, différentes aides peuvent être allouées : l'Allocation de Retour à l'Emploi (ARE) si le demandeur a suffisamment cotisé, des aides à la formation et à la reconversion et un accompagnement personnalisé pour faciliter le retour à l'emploi.

À Gagny, la Maison de l'Emploi accompagne et oriente les Gabinien(ne)s âgés de 16 ans et plus dans toutes leurs démarches liées à l'emploi : travail à temps partiel, demande d'emploi, reprise d'activité... Quelle que soit votre situation, la Maison de l'Emploi vous propose un accueil individualisé.

**Pour toute information : France Travail Clichy-sous-Bois, 5 allée Etienne Laurent – Téléphone 3949**

**La Maison de l'Emploi  
Téléphone 01 56 49 22 42.**

## Les droits à la retraite

La retraite est une étape clé de la vie, marquant la fin de la carrière professionnelle et l'entrée dans une période de repos bien mérité. Pour bénéficier de ses droits à la retraite, il est essentiel de bien comprendre les mécanismes qui régissent ce système.

Le système de retraite en France repose sur trois grands piliers : le régime de base obligatoire (financé par un système de répartition où les actifs cotisent pour financer les pensions de retraités actuels), les régimes complémentaires obligatoires, comme l'Agirc-Arrco pour les salariés du privé, qui viennent compléter la pension de base et l'épargne retraite individuelle (dispositif facultatif comme le Plan d'Épargne Retraite permettant d'anticiper ses besoins futurs). Pour percevoir une pension de retraite, plusieurs conditions doivent être remplies : l'âge légal de départ à la retraite, la durée de cotisation, le taux plein automatique. La pension de retraite dépend de plusieurs facteurs : le salaire annuel moyen, le taux de liquidation et le nombre de trimestres validés.

Pour maximiser sa pension et éviter quelques mauvaises surprises, il est conseillé de vérifier régulièrement son relevé de carrière, de compléter ses trimestres manquants, de diversifier ses ressources si possible et de se renseigner sur les dispositifs de cumul emploi-retraite.

Les droits à la retraite sont un sujet parfois complexe qui nécessite une anticipation et une gestion rigoureuse tout au long de la carrière. Il est recommandé de se renseigner

régulièrement, et si nécessaire, de solliciter un conseiller spécialisé pour optimiser ses droits.

Pour déposer une demande de retraite : se connecter sur son espace personnel [lassuranceretraite.fr](http://lassuranceretraite.fr), sélectionner le service demander ma retraite, renseigner la date de départ et la demande pré-remplie et personnalisée, joindre les justificatifs sollicités et valider la demande de retraite. La demande de retraite est automatiquement transmise à toutes les caisses où des droits sont ouverts. Le site officiel [info-retraite.fr](http://info-retraite.fr) regroupe toutes les informations relatives aux différents régimes de retraite.

